



## Facilité de paiement entre particuliers

Par **Fred2000**, le **04/12/2014** à **10:21**

Bonjour,

Je souhaite vendre ma voiture, et souhaite laisser une facilité de paiement à l'acheteur sur 1 ans (paiement en 12 mensualité). Hormis le délais de rétractation de 14 jours légale ai-je le droit de faire ça ?

Par ailleurs, puis-je faire ça plusieurs fois pour d'autres biens ?

Par **domat**, le **04/12/2014** à **16:39**

bjr,

vous pouvez vous arranger comme vous voulez avec votre acheteur.

mais le problème, c'est que si votre acheteur cesse de payer, votre seul recours sera de saisir le tribunal (en général du domicile de votre acheteur) donc des frais et des délais pour éventuellement récupérer les sommes dues.

je vous déconseille ce genre de vente, imaginez que votre acquéreur soit insolvable, que faites-vous ?

cdt

Par **janus2fr**, le **04/12/2014** à **20:13**

[citation]Hormis le délais de rétractation de 14 jours légale[/citation]

Bonjour,

Il n'y a pas de délai légal de rétractation dans le cas d'une vente de particulier à particulier, qu'en bien même l'acheteur ferait un crédit.

Par **Fred2000**, le **05/12/2014** à **19:56**

Je vous remercie pour votre retour rapide et vos conseils.